



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ ETHANOL & PROPAN-2-OL & BITREX

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	ETHANOL & PROPAN-2-OL & BITREX
Numéro du produit	45730
Synonymes; marques commerciales	ETHANOL ABS + 3% IPA + 10 PPM BITREX, ETHANOL 96 + 3% IPA + 10 PPM BITREX, ETHANOL ABS+3%IPA+BITREX, ETHANOL 96%+ 5%IPA + BTX

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Industrie solvant Intermédiaire pour l'industrie chimique revêtement de surface Peinture. Liquide antigel. Produit d'entretien. Réactif de laboratoire. Heat Carrier,
--------------------------	---

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com
-------------	--

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)
Numéro d'appel d'urgence national	Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.
Sds No.	45730

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

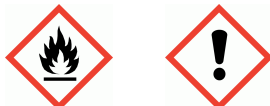
2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Flam. Liq. 2 - H225
Dangers pour la santé humaine	Eye Irrit. 2 - H319
Dangers pour l'environnement	Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



ETHANOL & PROPAN-2-OL & BITREX

Mention d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Mentions de mise en garde	P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

ETHANOL	60-100%
Numéro CAS: 64-17-5 Numéro CE: 200-578-6 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457610-43-XXXX	
Classification Flam. Liq. 2 - H225 Eye Irrit. 2 - H319	
PROPANE-2-OL	1-5%
Numéro CAS: 67-63-0 Numéro CE: 200-661-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457558-25-XXXX	
Classification Flam. Liq. 2 - H225 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336	
Denatonium Benzoate	<1
Numéro CAS: 3734-33-6 Numéro CE: 223-095-2	
Classification Acute Tox. 4 - H302 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H335	

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

Commentaires sur la composition Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

ETHANOL & PROPAN-2-OL & BITREX

Information générale	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Garder la personne touchée en observation. Garder au repos, au chaud et à l'air frais.
Inhalation	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer le nez et la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste. En cas de difficultés respiratoires, l'oxygène peut être nécessaire.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact cutané	Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Poudre. Mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie. Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone (CO₂).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Liquide et vapeurs très inflammables. En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire.

Produits de combustion dangereux Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes des substances suivantes: Carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Enlever ou refroidir avec de l'eau les conteneurs à proximité de l'incendie.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Prévoir une ventilation suffisante. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

ETHANOL & PROPAN-2-OL & BITREX

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Etiqueter les conteneurs contenant des déchets et des produits contaminés et les enlever de la zone dès que possible. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Prévoir une ventilation suffisante. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Eviter tout déversement. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Enlever les vêtements contaminés et laver soigneusement la peau à l'eau et au savon après le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Tenir/stocker à l'écart des matières combustibles.

Classe de stockage Stockage de liquides inflammables.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

ETHANOL

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): 1000 ppm 1907 mg/m³

PROPANE-2-OL

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): 200 ppm 500 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): 400 ppm 1000 mg/m³

Commentaires sur les composants Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

ETHANOL (CAS: 64-17-5)

ETHANOL & PROPAN-2-OL & BITREX

Commentaires sur les composants

WEL = Workplace Exposure Limits

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 950 mg/m³
 Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 1900 mg/m³
 Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 343 mg/kg p.c. /jour
 Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 114 mg/m³
 Population en général - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 950 mg/m³
 Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 206 mg/kg p.c. /jour
 Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 87 mg/kg p.c. /jour

PNEC

- eau douce; 0.96 mg/l
 - eau de mer; 0.79 mg/l
 - rejet intermittent; 2.75 mg/l
 - STP; 580 mg/l
 - Sédiments (eau douce); 3.6 mg/kg
 - Sédiments (eau de mer); 2.9 mg/kg
 - Sol; 0.63 mg/kg

PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0)

DNEL

Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 888 mg/kg/jour
 Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 500 mg/m³
 Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 319 mg/kg/jour
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 89 mg/m³
 Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 26 mg/kg/jour

PNEC

- eau douce; 140.9 mg/l
 - eau de mer; 140.9 mg/l
 - rejet intermittent; 140.9 mg/l
 - Station d'épuration des eaux usées; 2251 mg/l
 - Sédiments (eau douce); 552 mg/kg
 - Sédiments (eau de mer); 552 mg/kg
 - Sol; 28 mg/kg

Denatonium Benzoate (CAS: 3734-33-6)

Commentaires sur les composants

Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une aspiration générale et locale suffisante. Comme ce produit contient des ingrédients avec des valeurs limites d'exposition, utiliser des confinements de procédé, des aspirations locales ou tout autre sécurité intégrée pour maintenir l'exposition du travailleur sous les seuils contraignants ou indicatifs, si l'usage engendre des poussières, fumées, gaz, vapeurs ou brouillard.

ETHANOL & PROPAN-2-OL & BITREX

Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Porter des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques bien ajustées ou un écran facial. Ne pas porter de lentilles de contact en travaillant avec ce produit chimique. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.
Protection des mains	Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Polychlorure de vinyle (PVC) Néoprène. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.
Autre protection de la peau et du corps	Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité.
Mesures d'hygiène	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration. Des fontaines oculaires et une douche de secours doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit.
Protection respiratoire	Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre à gaz, type E. EN 136/140/141/145/143/149

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide limpide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Solvant.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	Pas d'information disponible.
Point de fusion	Pas d'information disponible.
Point d'écoulement	Pas d'information disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas d'information disponible.
Point d'éclair	> 13°C Coupelle fermée.
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'information disponible.
Autre inflammabilité	Pas d'information disponible.

ETHANOL & PROPAN-2-OL & BITREX

Pression de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité relative	Pas d'information disponible.
Densité apparente	Pas d'information disponible.
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité	Pas d'information disponible.
Propriétés explosives	Pas d'information disponible.
Explosif sous l'influence d'une flamme	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Pas d'information disponible.

9.2. Autres informations

Autres informations	Indéterminé.
Indice de réfraction	Pas d'information disponible.
Taille de particules	Pas d'information disponible.
Poids moléculaire	Pas d'information disponible.
Volatilité	Pas d'information disponible.
Concentration de saturation	Pas d'information disponible.
Température critique	Pas d'information disponible.
Composé organique volatil	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.
-------------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.
---------------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Indéterminé.
---	--------------

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées. Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation.
----------------------------	--

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Oxydants puissants. Acides forts.
-------------------------------	-----------------------------------

10.6. Produits de décomposition dangereux

ETHANOL & PROPAN-2-OL & BITREX

Produits de décomposition dangereux Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes des substances suivantes: Carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 50.000,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Pas d'information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Pas d'information disponible.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Pas d'information disponible.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Pas d'information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Inhalation

Les vapeurs peuvent irriter la gorge/le système respiratoire. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Mal de tête. Vertiges. Somnolence.

Ingestion

Symptômes gastro-intestinaux, notamment maux d'estomac.

Contact cutané

Peut être légèrement irritant pour la peau.

Contact oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Rougeurs. Douleur.

Informations toxicologiques sur les composants

ETHANOL

Toxicité aiguë - orale

ETHANOL & PROPAN-2-OL & BITREX

Toxicité aiguë orale (DL₅₀) 10.470,0
mg/kg)

Espèces Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 15.800,0

Espèces Rat

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l) 20,0

Espèces Rat

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 20,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Non irritant. Lapin OECD 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Irritante. Lapin OECD 405

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Non sensibilisant.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant. Souris OECD 429

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

ETHANOL & PROPAN-2-OL & BITREX

Inhalation	Les vapeurs à fortes concentrations sont narcotiques. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Mal de tête. Fatigue. Vertiges. Nausées, vomissements.
Ingestion	L'ingestion de grandes quantités peut provoquer une perte de conscience. Peut provoquer des nausées, des maux de tête, des vertiges et une intoxication.
Contact cutané	Un contact prolongé peut provoquer un dessèchement de la peau.
Contact oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.

PROPANE-2-OL

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 5.840,0

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) OECD 401

ETA orale (mg/kg) 5.840,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 13.900,0

Espèces Lapin

Indications (DL₅₀ cutanée) OECD 402

ETA cutanée (mg/kg) 13.900,0

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ gaz ppmV) 10.000,0

Espèces Rat

Indications (CL₅₀ inhalation) CL₅₀ (6h) >10000 ppm, Inhalatoire, Rat OECD 403

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Non irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Non sensibilisant.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vivo Pas d'information disponible.

Cancérogénicité

ETHANOL & PROPAN-2-OL & BITREX

Cancérogénicité	Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.
<u>Toxicité pour la reproduction</u>	
Toxicité pour la reproduction - fertilité	Pas d'information disponible.
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</u>	
Exposition unique STOT un	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<u>toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</u>	
Exposition répétée STOT rép.	Pas d'information disponible.
<u>Danger par aspiration</u>	
Danger par aspiration	Pas d'information disponible.
.	
Inhalation	Peut provoquer une irritation du système respiratoire. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Ingestion	La pénétration des gouttelettes du produit dans les poumons par inhalation, par ingestion ou par vomissement peut causer une pneumonie chimique.
Contact cutané	Un contact prolongé peut provoquer un dessèchement de la peau.
Contact oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Organes cibles	Reins Foie

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

Informations écologiques sur les composants

ETHANOL

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

PROPANE-2-OL

Écotoxicité Le produit ne devrait pas être toxique pour les organismes aquatiques.

12.1. Toxicité

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

Informations écologiques sur les composants

ETHANOL

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

toxicité aquatique aiguë

ETHANOL & PROPAN-2-OL & BITREX

Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 48 heures: > 100 mg/l, Leuciscus idus (ide mélanote) CL ₅₀ , 96 heure: 14200 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule) CL ₅₀ , 96 heure: 13000 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) CL ₅₀ , 96 heure: 12000 - 16000 mg/l, Oryzias latipes (médaka)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: 12340 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: > 100 mg/l, Selenastrum capricornutum CE ₅₀ , 72 heure: 275 mg/l, (Chlorella vulgaris)

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques	NOEC, 9 jour: 9.6 mg/l, Daphnia magna
--	---------------------------------------

PROPANE-2-OL

Toxicité	Pas considéré toxique pour les poissons.
-----------------	--

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 48 heures: 9640 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: 10000 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE ₅₀ , 7 jours: 1800 mg/l, Algues

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le produit est biodégradable.

Informations écologiques sur les composants

ETHANOL

Persistance et dégradabilité	Le produit est facilement biodégradable. Le produit est dégradé complètement par oxydation photochimique.
Biodégradation	- Dégradation 84%: 20 jour - Demi-vie : 1 - <10 jours

PROPANE-2-OL

Persistance et dégradabilité	La substance est facilement biodégradable.
Demande biologique en oxygène	53 %

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

Informations écologiques sur les composants

ETHANOL

ETHANOL & PROPAN-2-OL & BITREX

Potentiel de bioaccumulation Le produit n'est pas bioaccumulable.

Coefficient de partage log Pow: - 0.31

PROPANE-2-OL

Potentiel de bioaccumulation Le produit n'est pas bioaccumulable.

Coefficient de partage log Pow: 0.05 OECD 107

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

Informations écologiques sur les composants

ETHANOL

Mobilité Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces. Le produit est soluble dans l'eau et peut se répandre dans les hydrosystèmes.

PROPANE-2-OL

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

Tension de surface 22.7 mN/m @ 20°C

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

Informations écologiques sur les composants

ETHANOL

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

PROPANE-2-OL

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Indéterminé.

Informations écologiques sur les composants

ETHANOL

Autres effets néfastes Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui ont un potentiel de formation photochimique d'ozone.

PROPANE-2-OL

Autres effets néfastes Pas de données disponibles.

ETHANOL & PROPAN-2-OL & BITREX

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale	Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide.
Méthodes de traitement des déchets	Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	1993
N° ONU (IMDG)	1993
N° ONU (ICAO)	1993
N° ONU (ADN)	1993

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (CONTAINS ETHANOL, PROPAN-2-OL)
Nom d'expédition (IMDG)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (CONTAINS ETHANOL, PROPAN-2-OL)
Nom d'expédition (ICAO)	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (CONTAINS ETHANOL, PROPAN-2-OL)
Nom d'expédition (ADN)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (CONTAINS ETHANOL, PROPAN-2-OL)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	3
Code de classement ADR/RID	F1
Étiquette ADR/RID	3
Classe IMDG	3
Classe/division ICAO	3
Classe ADN	3

Étiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	II
Groupe d'emballage (IMDG)	II
Groupe d'emballage (ICAO)	II
Groupe d'emballage (ADN)	II

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

ETHANOL & PROPAN-2-OL & BITREX

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS	F-E, S-E
Catégorie de transport ADR	2
Code de consignes d'intervention d'urgence	•3YE
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	33
Code de restriction en tunnels	(D/E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Indéterminé.
--	--------------

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE	Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé. Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015. Ce produit peut impacter les seuils Seveso autorisés par la réglementation locale.
Directive Seveso - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs	P5c

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

ETHANOL & PROPAN-2-OL & BITREX

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 DNEL: Dose dérivée sans effet.
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 PNEC: Concentration prédite sans effet.
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
 FBC: Facteur de bioconcentration.
 DBO: Demande biochimique en oxygène.
 CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
 NOEC: Concentration sans effet observé.
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
 LE50: limite d'exposition 50
 hPa: Hektopaskal
 LL50: Lethal Chargement cinquante
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA
 STP Stations d'épuration
 COV: Composés organiques volatils

Sigles et abbréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision	23-04-22
Numéro de version	4.000
Remplace la date	12-02-21
Numéro de FDS	45730

ETHANOL & PROPAN-2-OL & BITREX

Statut de la FDS	Approuvé.
Mentions de danger dans leur intégralité	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H302 Nocif en cas d'ingestion. H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Signature	Lisa Bland

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.